

**DÉLIBÉRATIONS VOTÉES AU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MAI 2025  
CONVOQUÉ LE 20 MAI 2025**

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
<b>AFFAIRES FINANCIÈRES</b>		
<b>Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025</b>	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	<p>Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</b></p> <p><b>Autorise</b> Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.</p> <p><b>Donne</b> tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>
<b>Indemnités de budget du Trésorier</b>	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'indemnité de budget par Monsieur Christophe DOSIMONT, Trésorier Municipal au Centre des Finances Publiques de Senlis, pour l'année 2025 qui s'élève à 45,73 € brut. Cette indemnité n'a pas été versée pour les années 2023 et 2024, il en demande donc également le versement.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</b></p> <p><b>Attribue</b> à Monsieur Christophe DOSIMONT, Trésorier, l'indemnité forfaitaire de d'un montant de 45,73 € brute soit 137,19 € au titre de 2023, 2024 et 2025.</p> <p><b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.</p>
<b>Carte Cadeau pour le Noël des agents</b>	Jean-Philippe LEBAILLIF Maire Adjoint	<p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</b></p> <p><b>Valide</b> l'augmentation de la carte cadeau de 50€ à 65 € attribuer aux agents au titre de l'évènement « Noël des agents »</p> <p><b>Dit</b> que les agents titulaires, stagiaires et non titulaire présent au 31 décembre et ayant un minimum de 6 mois d'ancienneté bénéficieront de cette carte cadeau.</p>
<b>URBANISME</b>		
<b>Cession à l'euro symbolique d'une parcelle d'alignement cadastrée CB72</b>	Monsieur le Maire	<p>A l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute cession d'immeubles ou de droits réels immobilier par une commune de plus de 2 000 habitants, donne lieu à délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de vente et ses caractéristiques essentielles. Sur demande du notaire en charge du dossier de Monsieur ARTISON, Maître Le Renard à CREIL 60100, et afin de régulariser cette vente, la commune propose de vendre à l'euro symbolique cette parcelle cadastrée CB 72 (appartenant au domaine privé de la commune) d'une superficie de 15 m<sup>2</sup>.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</b></p> <p><b>Approuve</b> cette cession aux conditions énoncées ci-dessus,</p> <p><b>Autorise</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et documents s'y rapportant, et notamment l'acte authentique à intervenir et qui sera dressé via l'étude de Maître Le Renard, Notaire à CREIL 60100 ; les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.</p>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
<b>Création d'emplois saisonniers</b>	Monsieur le Maire	<p>Recrutement de quatre agents contractuels dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonniers d'activité pour une période de 2 mois, à compter du 01/07/2025.</p> <p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</b></p> <p><b>Adopte</b> la proposition de Monsieur le Maire</p> <p><b>Inscrit</b> les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours</p>

Fait à Verneuil-en-Halatte le 27 mai 2025



Le Maire  
Philippe KELLNER

